

## Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 5 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le 5 mars à 17 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Date de convocation : 20 février 2018

Présents :

Mesdames PRAULT, PROT, MECHE, DANVY et BIDAULT, Messieurs JUBERT, BARRE, LOUPIAS, MARIN, BURDIN, CAMUS, DAUBORD, BOSCARINO, TELLIER, PROUTEAU, LALANGE, MARCQ, BOISLAIGUE, VALET et BORGEAIS.

Absents excusés:

Madame BERTHON a donné pouvoir à Madame Simone PROT

Madame SCHNEIDER a donné pouvoir à Monsieur Michel DAUBORD

Assistaient également :

Mesdames PAULMIER et MELIN, Messieurs ROCHET, COULON et GUILLOT, Membres suppléants  
Madame Christelle CHAMBARD, Secrétaire Générale.

---

Le Président donne lecture du compte rendu de la dernière session du Conseil Communautaire en date du 30 janvier 2018 ; le Conseil Communautaire l'approuve à l'unanimité.

Il propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du Jour :

- Projet d'aménagement de la Place de la Laïcité à Paulnay : demande de subvention DETR 2018
- Saison culturelle 2018

Le conseil accepte à l'unanimité.

### Ecoles

#### N° 02/01-2018 – Motion contre les fermetures de classes sur le territoire de la communauté de communes Cœur de Brenne

Les élus des 11 communes de la Communauté de Communes Cœur de Brenne, réunis en conseil communautaire le 5 mars 2018,

- demandent instamment au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Indre de revenir sur sa position de retrait d'emplois d'enseignants dans les écoles du RPI Azay – Martizay et de Mézières-en-Brenne.

Ces retraites de postes ne sont en rien justifiées par des problèmes de fonctionnement de ces écoles ni par la qualité des enseignements, mais par une simple approche comptable.

- constatent une lente, mais certaine dégradation de la présence du réseau scolaire sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Brenne et plus largement sur celui du Parc Naturel Régional de la Brenne.

L'Etat poursuivant ces ponctions de postes, fragilise encore plus un territoire déjà bien menacé par la fermeture des services publics (Perception, Bureaux de Poste, ...) et la baisse des dotations aux collectivités.

- réaffirment leur soutien aux enseignants et aux familles pour une école de qualité garante de la réussite des élèves.

- demandent au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de reprendre la concertation qui prévalait avec ses prédécesseurs et, de bien vouloir réunir le plus rapidement possible le groupe de réflexion sur l'école en milieu rural qui fonctionnait avant son arrivée.

## Hôpital du Blanc

### N° 02/02/2018 – Motion de soutien à l'Hôpital du Blanc

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 4 avril 2017 par laquelle le Conseil Communautaire apportait son soutien au maintien de l'Hôpital du Blanc.

Le Conseil Communautaire réitère cette motion et insiste sur le maintien d'une maternité de niveau 1 au Blanc, comme le prévoit le futur Plan Régional de Santé.

## Compétence GEMAPI

### N° 02/03-2018 - Désignation des délégués au sein du Syndicat Mixte SIAMVB

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de désigner les délégués au sein groupe de travail du syndicat mixte SIAMVB, qui seront également les délégués au sein du futur syndicat. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne les membres suivants :

Titulaires	CAMUS	Jean-Louis
	BOISLAIGUE	Christian
	MARIN	Etienne
	LOISEAU	Patrick
Suppléants	MELIN	Annick
	COULON	Bruno

## Voirie

### N° 02/04 -2018 – Programme de travaux de voirie 2018 : Demande de subvention FAR voirie 2018 – Canton du Blanc

Monsieur le Président de la commission voirie rappelle que pour financer le programme des travaux de voirie 2018, il convient de déposer une demande de subvention départementale au titre du FAR voirie. En 2018, ce seront les travaux réalisés sur les communes d'OBTERRE, VILLIERS, AZAY LE FERRON et ST MICHEL EN BRENNE qui bénéficieront d'une subvention au titre du FAR voirie. Aussi, il convient d'approuver le plan de financement qui serait le suivant :

#### Coût prévisionnel :

Total HT	75 100 €
TVA 20 %	<u>15 020 €</u>
TOTAL TTC	90 120 €

#### Plan de financement :

Subvention Départementale FAR Voirie (80 %)	60 080 €
Reste à la charge de la CDC	30 040 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce plan de financement et autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

**N° 02/05 -2018 - Programme de travaux de voirie 2018 : demande de subvention FAR voirie 2018 – commune de Migné Canton de St Gaultier**

Monsieur le Président de la commission voirie rappelle que pour financer le programme des travaux de voirie 2018, il convient de déposer une demande de subvention départementale au titre du FAR voirie.

En 2018, les travaux réalisés sur la commune de Migné pourront bénéficier d'une subvention au titre du FAR voirie. Aussi, il convient d'approuver le plan de financement qui serait le suivant :

**Coût prévisionnel :**

Total HT	7 594 €
TVA 20 %	<u>1 519 €</u>
TOTAL TTC	9 113 €

**Plan de financement :**

Subvention Départementale FAR Voirie (80 %)	6 075 €
Reste à la charge de la CDC	3 038 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce plan de financement et autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

**DETR 2018**

**N° 02/06-2018 - Projet de création d'habitat groupé dans l'ancien Presbytère de Mézières : demande de DETR 2018**

Monsieur le Président de la commission « Travaux – Bâtiments » rappelle au Conseil Communautaire l'inscription, dans le cadre du contrat de ruralité 2017-2020 signé le 28 septembre 2017, du projet de création d'un habitat regroupé pour personnes âgées dans l'ancien presbytère de Mézières en Brenne. Il propose de confirmer la réalisation de ce projet, et de déposer auprès de l'Etat, un dossier de demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ou de FSIL au taux maximum pour cette opération.

Aussi, il convient d'approuver le plan de financement qui serait le suivant :

**Dépenses HT :**

Travaux	456 000 €
Frais de maîtrise d'œuvre 7 %	31 920 €
Mission SPS	1 990 €
Contrôle technique	2 550 €
Repérages Plomb et Amiante avant travaux	554 €
Frais annexes ( <i>raccordement réseaux eau, EU, électricité, télécom....</i> )	27 072 €
Frais de publicité	1 500 €
Total HT	<u>521 586 €</u>
TVA 20%	<u>104 317 €</u>
Total TTC	<u>625 903 €</u>

**Recettes :**

Etat - DETR ou FSIL 40%	208 634 €
Région - 20%	104 317 €
Département 4.66%	24 000 €
Total subventions	<u>336 951 €</u>
Reste à la charge de la CDC	288 952 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 17 voix Pour et 5 abstentions (*Mmes Prault, Prot et Berthon par procuration ; Mrs Barre et Tellier*), approuve ce plan de financement et autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention DETR auprès des services de l'Etat.

**N° 02/07-2018 - Projet d'agrandissement de la Zone d'Activités intercommunale de l'Avis à MARTIZAY : demande de DETR 2018**

Monsieur le Président de la commission «Développement économique» rappelle au Conseil Communautaire l'inscription, dans le cadre du contrat de ruralité 2017-2020 signé le 28 septembre 2017, du projet d'agrandissement de la Zone d'activités Communautaire de l'Avis à Martizay. Il propose de confirmer la réalisation de ce projet, et de déposer auprès de l'Etat, un dossier de demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux maximum pour cette opération. Aussi, il convient d'approuver le plan de financement qui serait le suivant :

Coût prévisionnel :

Acquisition des terrains	30 079 € (net)
Plan topographique, études préalables et dossier de lotissement, bornage des îlots	15 255 €
Travaux de Viabilisation (hors finition voirie enrobé 98 000 €)	310 000 €
Honoraires Maître d'œuvre (9 %)	27 900 €
SPS	1 700 €
Frais publication	1 400 €
Frais divers	13 905 €
(Dossier loi sur l'eau, étude de sol, télécom, alimentation électricité BT)	
Redevance d'archéologie préventive	<u>21 716 € (net)</u>
Total HT	421 955 €
TVA 20 %	<u>74 032 €</u>
TOTAL TTC	495 987 €

Plan de financement :

DETR – Etat (40 %)	168 782 €
CRST - Région Centre (20 %)	<u>84 391 €</u>
Total subventions :	<b>253 173 €</b>
Reste à la charge de la CDC	168 782 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 21 voix Pour et 1 abstention (M. Tellier), approuve ce plan de financement et autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention DETR auprès des services de l'Etat.

**Service Numérique**

**N°02/08-2018 - Modification des horaires de la Brenne Box**

Monsieur le Président de la commission « Développement économique » présente au Conseil Communautaire le bilan de la fréquentation de la Brenne Box. Il propose de modifier les horaires d'ouverture de cette structure comme suit :

Lundi :	9h -12h00 et 14h00 -17h00
Mardi :	9h -12h00 et 14h00- 17h00
Mercredi :	14h00 - 17h00
Jeudi :	9h -12h00 et 14h00 - 17h00
Vendredi :	14h00 - 17h00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces nouveaux horaires.

**N°02/09-2018 - Restructuration des cyber-espaces - Suppression des régies de recettes**

Compte tenu de la modification de la structure des Offices de Tourisme, de l'implantation de la Brenne-Box, de la mise en place prochaine de bornes interactives dans les mairies et de la diminution des connexions, Monsieur le

Président de la commission « Développement économique », propose une restructuration des cyber-espaces du territoire comme suit :

- Fermeture du Cyber-espace de l'office de tourisme d'Azay-le-Ferron suite à sa fermeture
- Fermeture du Cyber-espace de la bibliothèque de Mézières-en-Brenne
- Mise en place de deux postes à la médiathèque d'Azay-le-Ferron
- Mise en place de la gratuité du service et du wifi
- Suppression de l'ensemble des régies de recette des Cyber-espaces relais en contre partie du non remboursement de la connexion du site hôte. Les structures concernées pourront proposer des impressions aux usagers, à charge pour elles de prendre les coûts liés à ce poste de dépenses et éventuellement de facturer ce service.
- Cœur de Brenne pourra proposer la mise en place d'autres hotspots Wifi pour des lieux publics ou privés.

L'ensemble du dispositif restant à la charge de la Communauté de Communes, elle se charge de :

- La sécurité du dispositif
- La maintenance et remplacement des postes

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications telles que proposées ci-dessus, et décide de supprimer les régies de recettes suivantes à partir du 31 mars 2018:

- N° 94612 - EPN Martizay
- N° 94613 - EPN Azay
- N° 94614 - EPN bibliothèque Mézières
- N° 94615 - EPN OTSI Mézières
- N° 94617 - EPN Médiathèque Azay

Il autorise le Président à signer les nouvelles conventions de mise à disposition et charge le responsable numérique de mettre en place techniquement ces différentes modifications.

#### **N°02/10-2018 – Vente de matériel réformé – retrait de l'inventaire**

Suite au remplacement de divers équipements, Monsieur le Président propose de vendre une partie du matériel de la Communauté de Communes devenu obsolète ou dont elle n'a plus l'utilité :

- 3 fauteuils : 20 € l'unité
- 3 unités centrales : 40 € l'unité
- 6 unités centrales : 20 € l'unité
- 4 écrans : 30 € l'unité
- 5 ordinateurs portables 50 € l'unité
- 2 ordinateurs portables : 70 € l'unité
- 10 antennes satellites : 20 € l'unité
- 5 imprimantes : 30 € l'unité
- 40 cartouches d'encre 5 € l'unité
- 1 bureau : 50 €
- 1 copieur : 20 €

Il précise que ce matériel sera retiré de l'inventaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre le matériel listé ci-dessus selon les tarifs proposés, et autorise le Président à émettre les titres de recettes correspondants.

#### **Aménagement public**

#### **N°02/11-2018 - Projet d'aménagement de la place de la Laïcité à Paulnay : demande de DETR 2018**

Monsieur le Président de la commission « Travaux – Bâtiments » rappelle au Conseil Communautaire l'inscription, dans le cadre du contrat de ruralité 2017-2020 signé le 28 septembre 2017, du projet d'aménagement de la place de la Laïcité à Paulnay. Il propose de confirmer la réalisation de ce projet, et de déposer auprès de l'Etat, un dossier de demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au taux maximum pour cette opération.

Aussi, il convient d'approuver le plan de financement qui serait le suivant :

**Coût prévisionnel :**

Travaux	24 200 €
Honoraires Maître d'œuvre	2 500 €
SPS	1 800 €
Total HT	<u>28 500 €</u>
TVA 20 %	5 700 €
TOTAL TTC	<u>34 200 €</u>

**Plan de financement :**

DETR – Etat (40 %)	11 400 €
CRST - Région Centre (30 %)	<u>8 550 €</u>
Total subventions :	<u>19 950 €</u>
Reste à la charge de la CDC	8 550 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce plan de financement et autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention DETR auprès des services de l'Etat.

**Culture**

**N°02/12-2018 – Saison culturelle 2018**

Monsieur le Président de la commission « Services à la personne » propose au Conseil Communautaire, sur proposition du Bureau, d'établir le programme de la saison culturelle 2018 comme suit :

- La séance de Cinéma en plein air en août à St Michel-en-Brenne
- Le Festival de contes « La Clé dans le Sac » en Octobre, en collaboration avec les bibliothèques et médiathèques d'Azay, Martizay et Mézières.

Il propose d'ajourner l'organisation du Festival des « Sablons Mouvants » pour l'année 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la programmation culturelle 2018, et décide d'ajourner l'organisation du Festival des « Sablons Mouvants » pour l'année 2018.

**Affaires économiques**

**N°02/13-2018 : ZA intercommunale des Noraies : vente de terrains au profit de la Société Sciage du Berry**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération N°01/08-2018 portant décision de vendre au profit de la Sciage du Berry, un terrain d'une superficie d'environ 3,40 ha, issu de la division de la parcelle cadastrée A 1125 - commune de Mézières en Brenne, au montant de 1,40 € HT le m<sup>2</sup> soit 1,68 € TTC. Suite à la division parcellaire il convient de préciser les numéros des parcelles concernées par cette vente.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre au profit de la société « Sciages du Berry, au montant de 1,40 € HT le m<sup>2</sup> soit 1,68 € TTC, les parcelles cadastrées :

- A 1133 – commune de Mézières, d'une superficie de 30 105 m<sup>2</sup>
- A 1132 – commune de Mézières d'une superficie de 1 565 m<sup>2</sup> grevée de la servitude de la canalisation d'eaux usées.

Il rappelle qu'il a été convenu qu'une servitude de passage devra être créée par acte notarié sur les parcelles A 1019 et A 1020 au profit de la parcelle A 726.

Il décide que la vente soit régularisée par acte notarié rédigé par Maître Bruno LUTHIER, Notaire à MEZIERES EN BRENNES ; les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Il autorise le Président à signer le compromis de vente ainsi que l'acte de vente qui suivra.

Fait à St Michel en Brenne, le 9 mars 2018

Le Président,

Jean-Louis CAMUS

